

St^e Marguerite le 7. juillet 1792
à au 4^{me} de Liberté

Messieurs

je vous envoie M^r. Labé des îles sous
bonne escorte: qui a été trouvé au château
de l'isle St-houera, il m'a dit qu'il n'avoit
rien touché aux effets de l'église. C'est
ce que je me fais point je vous prie
de venir quelque'un d'entre vous
pour en faire la vérification
j'ai l'honneur d'être avec fraternité.

Le lieutenant Colonel en son
du bataillon n^o 3 de l'armée
Commandant aux îles
St^e Marguerite Barthélemy

a grande g avait l'an 4 de la liberté

J'ai reçu Messieurs votre lettre par laquelle
vous m'annoncez les embarras ou vous vous trouvez
relativement a l'occupation d'un prêtre non
assez muni pour en même temps a Mr D'horan
Commandant la zone Bataillon Du val a fin qui
se livre des moyens a sa disposition pour assurer
de respect au aux Corps administratifs

Le Lieutenant général Commandant
en chef Les camps Du val et De tournois

D'Amélie



Lettre du Directoire du
District au Sujet du Curé
Des Jéru
Du 9^e août 1792



Mystère de Cannes

Grasse le 9 août 1792 l'an 4^e de la liberté

Nous avons reçu, Messieurs, à une heure après-
midi, la lettre que vous nous avez adressée par un
dragon. un de nous s'est concilié tout de suite avec le
Général Danselme qui a donné ordre au commandant
des volontaires en garnison chez vous, de tenir la main
à l'exécution de la Loi & de déférer conséquemment
à vos requisitions. nous vous recommandons de
ménager toute sûreté au prêtre dont vous nous parlez,
et puisqu'il demande à s'embarquer, vous lui en
faciliterez tous les moyens en profitant de la
tranquillité de la nuit & du moment où les personnes
trop exaltées seront livrées au calme du sommeil

Le Conseil d'administration du
District de Grasse en surveillance
permanente.

Cavalier Schyff Mougny
Cavalier J. P. Motet
Comolat Gerard J. P.

Lettre du District au sujet
de la Cure vacante de S^{te} Marguerite

Grasse 10 Aout 1792

Messieurs

Messieurs Les Maire &

Officiers Municipaux

de Grasse

Messieurs de Grasse

Grasse le 10 aout 1792
L'an 1^{er} de la liberté.

Comme le Service du culte, Messieurs, se trouve
suspendu dans l'île S^{te} Marguerite par le refus de
prestation du serment du Sieur Jean prêtre; nous vous
prions de faire appeler le S^r Laneron Vicaire dans
votre paroisse qui se chargera d'aller faire son service
à l'île, et vous vous concilierez à cet effet avec votre
curé et vous pourvoirez sans inconvénient à ce que toutes
les églises de votre commune soient servies.

Les administrateurs au Directoire
du District de Grasse

Muguet
Gérard & C^{ie}